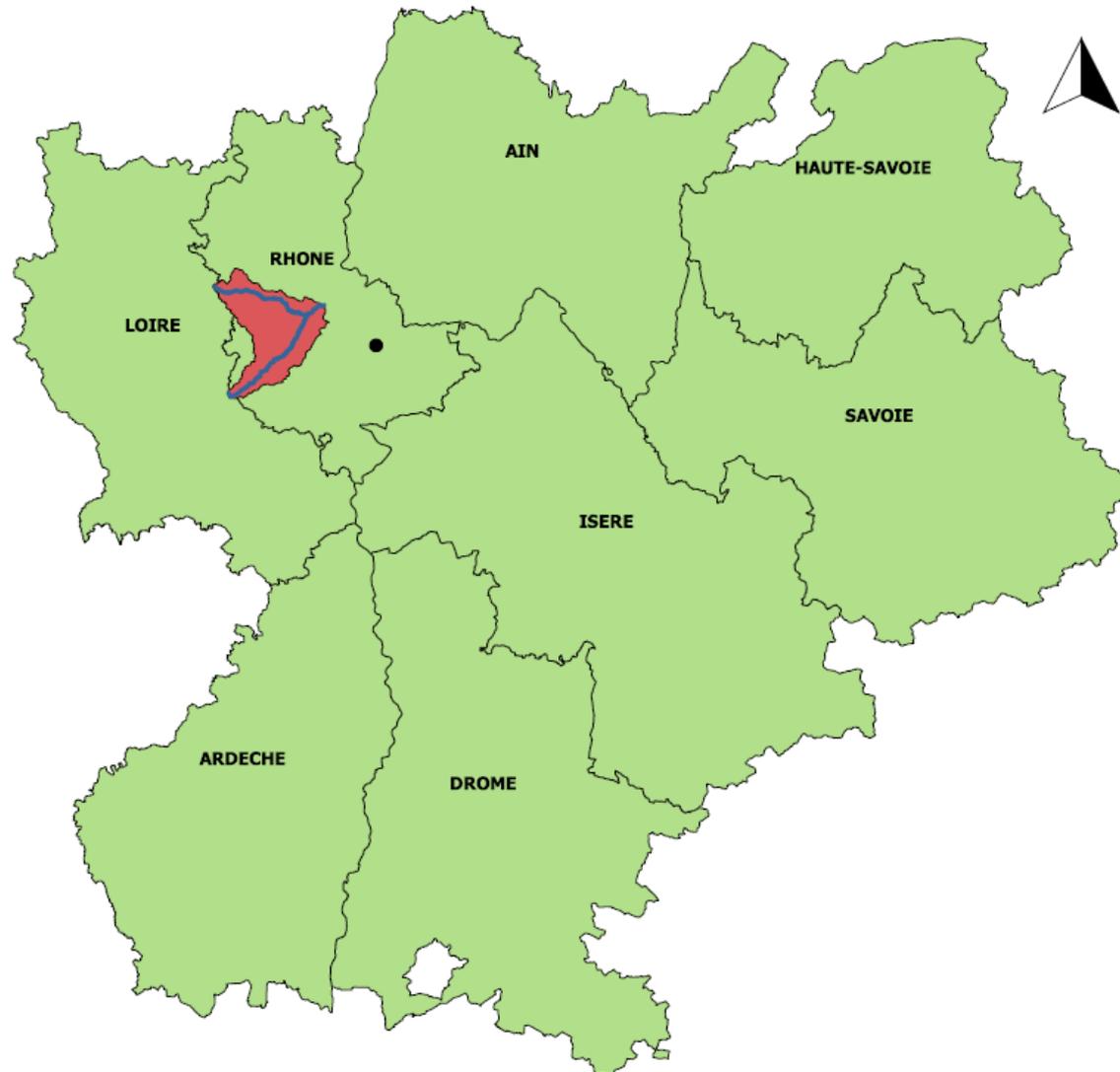




Le casse-tête des retenues collinaires sur le bassin versant Brévenne-Turdine...

Camille GARCIA
Betty CACHOT

Le bassin versant Brévenne-Turdine



Le bassin versant Brévenne-Turdine

- 440 km²
- 160 km de cours d'eau
- 4 EPCI, 45 communes, 70.000 habitants
- Syndicat mixte créé en 2006, compétence GEMAPI



0 3 6 Km

Sources : IGN (BD-Carthage),
GEOPLUS
Echelle : 1/160.000
Date : 2008
Auteur : Syrbid



L'historique des procédures

2005-2008
Etudes
préalables y/c
**Gestion
quantitative**

2009-2015
Second
contrat de
rivière

2016
Etude bilan
rédaction nouveau
programme

2017-2019
Contrat pluri-
thématique

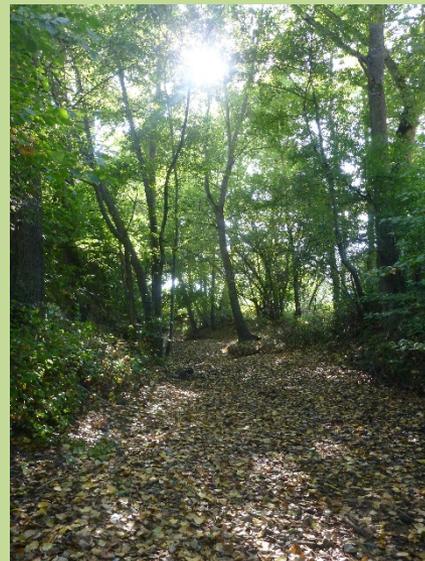
2012-2017
1^{er} PAPI

2018-2023
2nd PAPI



La problématique

Une médiocre qualité des eaux superficielles aggravée par le manque de capacités auto-épuratoires des milieux récepteurs

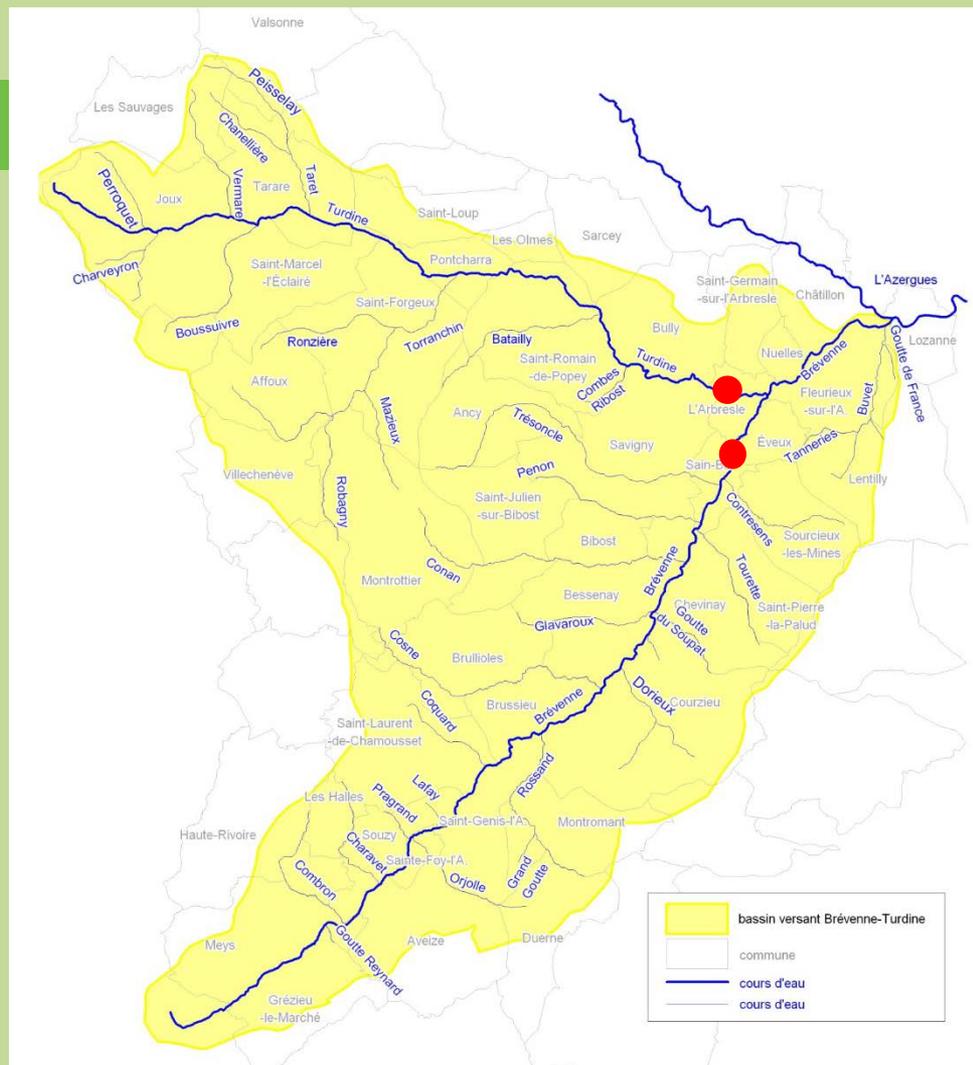


Un déséquilibre quantitatif fortement aggravé par les nombreux prélèvements agricoles

Les enjeux quantitatifs sur le bassin versant

Quelques ordres de grandeur

- QMNA5 de la Brévenne à Sain-Bel : 57 L/s, soit $0,26\text{L/s/km}^2$ - rapport au module : 4%
- QMNA5 de la Turdine à l'Arbresle : 130 L/s, soit $0,81\text{L/s/km}^2$ - rapport au module : 9%





Les enjeux quantitatifs sur le bassin versant

Quelques ordres de grandeur

Les pressions sur l'équilibre quantitatif sont de 4 types :

- Retenues collinaires pour l'irrigation;
- Plans d'eau non agricoles;
- Prélèvements pour l'AEP;
- Prélèvements industriels.

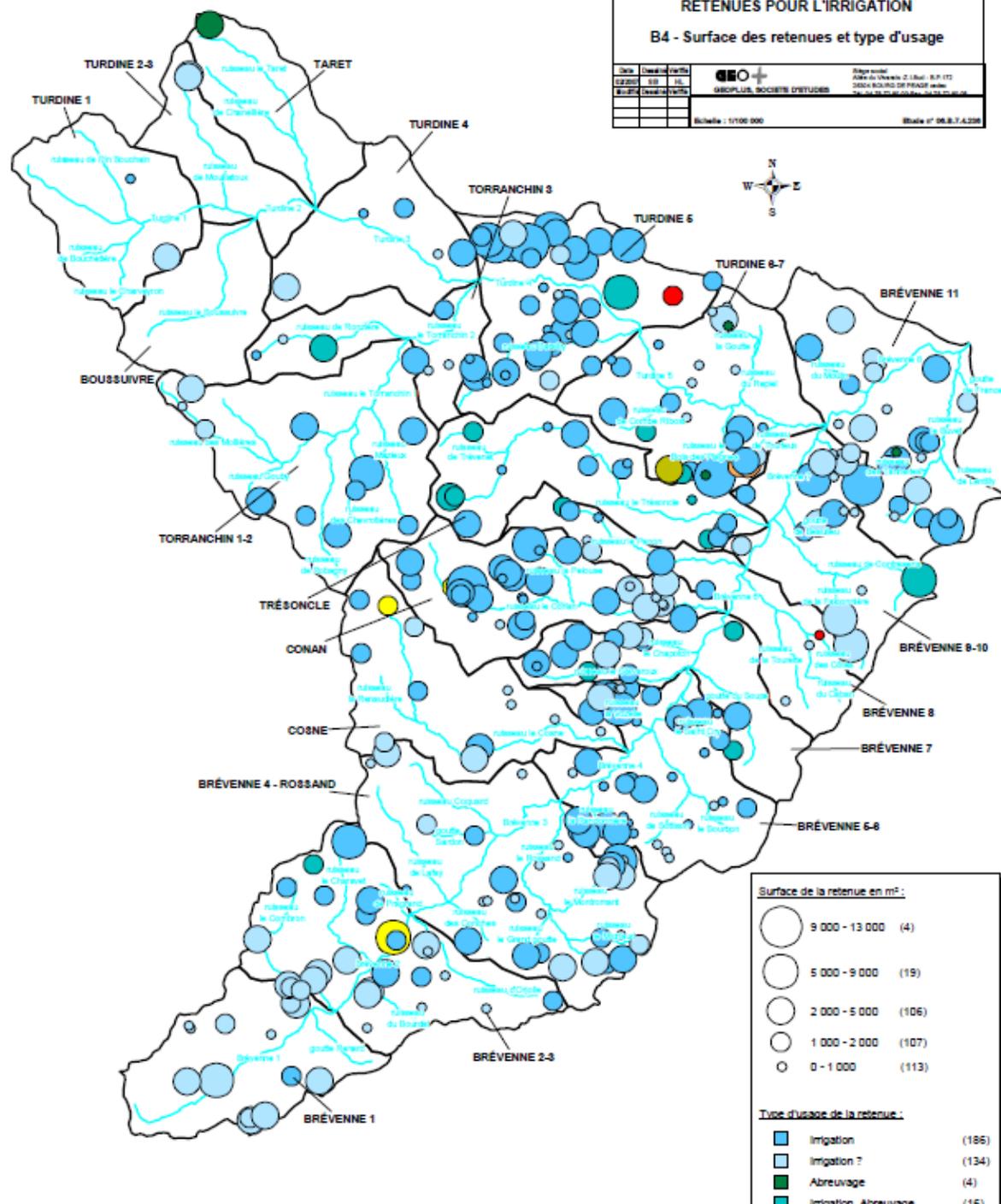
En 2007 : retenues pour l'irrigation représentent 40% des prélèvements totaux sur l'année et plus de 60% durant l'été.

Environ 70 prélèvements (sur 436) se détachent comme les plus importants : parmi eux, 53 retenues pour l'irrigation.

RETENUES POUR L'IRRIGATION

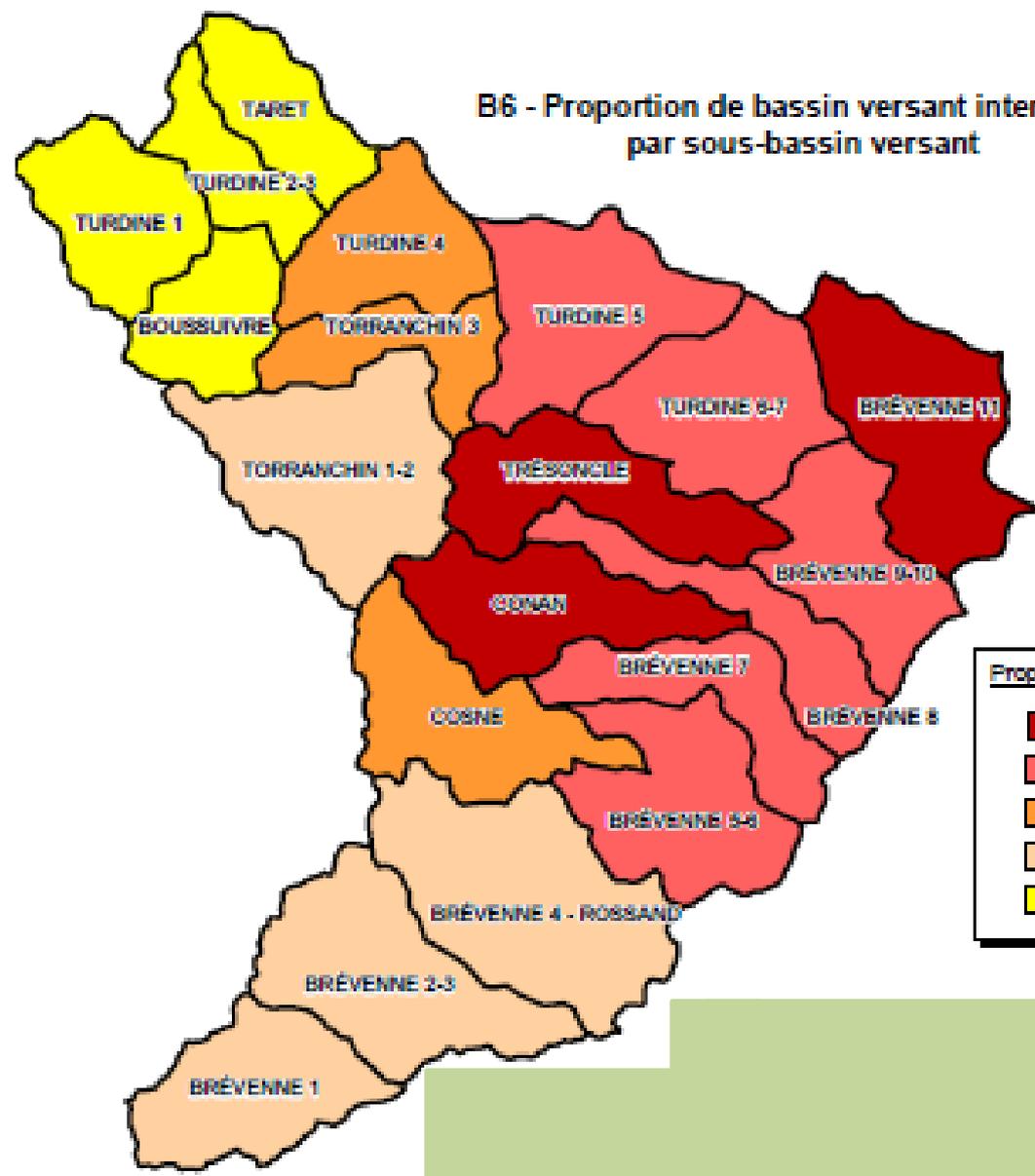
B4 - Surface des retenues et type d'usage

Date	02/04/2014	Logo	Logo	Logo	Logo
Échelle	1:100 000	GEOPLUS SOCIÉTÉ D'ÉTUDES		Région Bretagne Adresse : Avenue de l'Université 2, 11 rue J. B. P. 171 35000 BORDAUX DE FRANCE Tél : 02 99 28 00 00 Fax : 02 99 28 00 01	
Échelle	1:100 000	Maquette 06.03.2014			





B6 - Proportion de bassin versant intercepté par sous-bassin versant



Proportion de bassin versant intercepté :		
	40 - 55 %	(3)
	30 - 40 %	(6)
	20 - 30 %	(3)
	10 - 20 %	(4)
	0 - 10 %	(4)



Les enjeux quantitatifs sur le bassin versant

Les retenues collinaires pour l'irrigation

- 349 retenues sur le bassin versant
 - 71,1 ha
 - 1,87 million de m³
 - 110km² de bassins versants interceptés, soit 25% du bassin versant Brévenne-Turdine
 - 84 retenues en travers de cours d'eau sans débit réservé, de nombreuses retenues « en chaîne »
- ⇒ *La mise en place des débits réservés est la piste principale pour réduire efficacement le déficit quantitatif sur le bassin versant*



Le contexte agricole

Les retenues collinaires sont très denses dans le secteur arboricole du bassin versant.

Filière « cerise de Bessenay » très dynamique, culture à forte valeur ajoutée. Filière structurée autour d'un Syndicat des Arboriculteurs.





L'historique

2008-2009

- Recensement des retenues par la DDT du Rhône
 - Début des réflexions sur la mise aux normes collective des retenues
- 

L'historique

2008-2009

- Recensement des retenues par la DDT du Rhône
- Début des réflexions sur la mise aux normes collective des retenues

2010

- Projet pilote de mise aux normes collective (ruisseau Glavaroux)
- Tensions autour du dossier et retrait du SYRIBT

L'historique

2008-2009

- Recensement des retenues par la DDT du Rhône
- Début des réflexions sur la mise aux normes collective des retenues

2010

- Projet pilote de mise aux normes collective (ruisseau Glavaroux)
- Tensions autour du dossier et retrait du SYRIBT

2012

- Mission de médiation : objectif de mise aux normes des plans d'eau en travers du ruisseau de la Goutte Crapet



Les conclusions de la médiation conduite en 2012

- L'irrigation est primordiale pour la santé financière des exploitations;
- La capacité de stockage existante serait suffisante pour tout irriguer (mauvaise répartition spatiale / question de la propriété);
- Gros attachement des particuliers à « leur » retenue, même si plus utilisée pour l'irrigation ;
- Difficulté de faire avancer sur la mise aux normes réglementaire : complexe administrativement et très coûteux pour chaque propriétaire, pour des travaux dont les impacts ne sont réellement intéressants que s'ils sont effectués « en masse » (effet cumulé intéressant).
- A minima essayer de ne pas aggraver la situation, en étant strict sur les nouvelles créations et en favorisant la mutualisation de l'existant.

L'historique

2008-2009

- Recensement des retenues par la DDT du Rhône
- Début des réflexions sur la mise aux normes collective des retenues

2010

- Projet pilote de mise aux normes collective (ruisseau Glavaroux)
- Tensions autour du dossier et retrait du SYRIBT

2012

- Mission de médiation : objectif de mise aux normes des plans d'eau en travers du ruisseau de la Goutte Crapet

2014

- Bilan du 2^{ème} Contrat de Rivières
- Relance du dialogue et des actions souhaitée



La démarche engagée

Axes du stage validés avec la Chambre d'agriculture :

- Actualiser le recensement des plans d'eau en précisant l'usage réel
- Etudier les statuts juridiques permettant une pérennisation de la ressource agricole
- Etudier différents dispositifs de partage de l'eau existants dans d'autres régions

Création d'un comité de pilotage et proposition d'une démarche de concertation : définir les attentes de chacun et les orientations collectives de la démarche, réfléchir à des pistes d'actions concrètes





Les avancées de la démarche

Le partage collectif d'un diagnostic plus approfondi

- l'importance de l'irrigation dans l'économie agricole
- la nécessaire remobilisation de la ressource existante au profit de l'usage agricole
- l'impact environnemental différencié des retenues (situation géographique, conformité)
- l'importance de la phase d'émergence des projets de création de retenues
- la question difficile des financements

La définition de grandes orientations qui guideront la démarche :

- La volonté d'un dialogue entre acteurs
 - Le respect des enjeux agricoles
 - Les respect des enjeux environnementaux
 - La pérennité des ressources en eau et de la filière agricole
 - La volonté d'accompagnement des projets locaux
- 

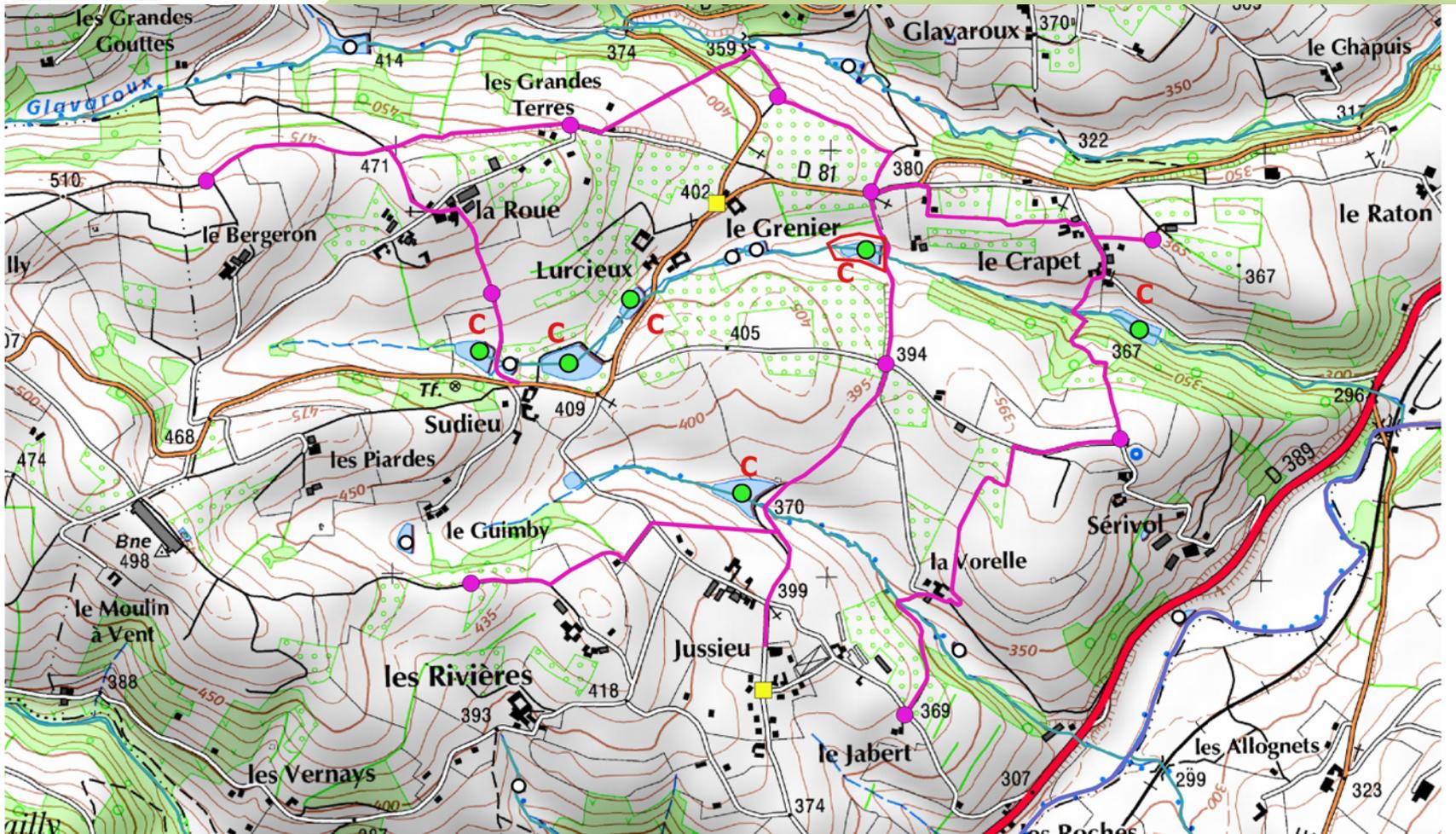


Les avancées de la démarche

Les pistes de travail retenues par le comité de pilotage :

- Optimisation des projets de création de plans d'eau en cours
- Emergence de projets en petits collectifs
- Remobilisation de la ressource pour l'usage agricole
- Recherche de sites potentiels pour des retenues de grande capacité
- Réflexions sur le devenir et la pérennité de la filière arboricole

Une action concrète en cours





Une action concrète en cours

- Choix d'un secteur avec peu d'enjeux écologiques et agronomiquement intéressant pour l'implantation de nouveaux vergers;
- Prise en compte des besoins agricoles en eau pour les cultures en place, et par anticipation si développement de nouvelles surfaces
- Prise en compte de la mise aux normes des retenues (sécurité et débit réservé)
- Réponse à la question de la pérennité de la ressource agricole par la création d'une structure de gestion collective (ASA)
- Réponse possible dans ce cadre-là aussi aux propriétaires qui souhaiteraient garder leur plan d'eau ou en avoir un usage autre
- Plus-value potentielle dans le cadre de futures cessions d'exploitations (accès à l'eau)
- Ambition du projet permet l'éligibilité aux financements FEADER, y compris la partie mise aux normes
- Projet évitant la création d'une nouvelle retenue (en projet)
- Accompagnement sur l'aspect dossier réglementaire (dossier collectif?)



Quels éléments peuvent expliquer la dynamique actuelle?

Des éléments facilitateurs liés au contexte initial...

- L'existence d'un syndicat agricole local représentatif et dynamique
- L'habitude de travail en commun des différents acteurs depuis plus de 10 ans et l'établissement d'une relation de confiance (contrat de rivière)
- Les personnes ressources sont toujours les mêmes
- Une production agricole à forte valeur ajoutée et plutôt porteuse
- L'existence d'une organisation départementale dédiée à l'irrigation (apport technique, organisationnel)



Quels éléments peuvent expliquer la dynamique actuelle?

Des évolutions... 10 ans après...

- Succession d'étés secs, prise de conscience du changement climatique
- Blocage des financements dans ce secteur pour la création de nouvelles retenues individuelles / coût très élevé des travaux de création
- Prise de conscience du monde agricole que le cercle vicieux de la création individuelle n'est pas pérenne / Professionnalisation de la filière
- Evolution du rôle de la DDT, qui vient aujourd'hui « sortir le bâton » au service de l'émergence de projets collectifs



Quels éléments peuvent expliquer la dynamique actuelle?

Des évolutions... 10 ans après...

- Prise de conscience du SYRIBT que le règlement de la question environnementale ne pourra se faire qu'en réglant la problématique de l'irrigation
- Plusieurs concertations menées par le SYRIBT avec le monde agricole qui se sont bien déroulées
- Volonté générale de mettre les acteurs du territoire au centre de la réflexion



Craintes, espoirs... pour la suite de la démarche

- Ne pas occulter la nécessaire réflexion sur la pérennité du modèle agricole en place
- Ne pas s'arrêter à cette première phase et aller sur des projets écologiquement ambitieux sur des cours d'eau à enjeux (effacements?)
- Pouvoir appliquer cette approche à d'autres secteurs géographiques et à d'autres filières
- Maintien de la logique de travail et d'action des différents acteurs en place sur la durée
- Maintien des incitations financières